

Sommaire

BREVE DE LA SEMAINE

[Concurrence](#)

[Droits fondamentaux](#)

[Environnement](#)

[Justice](#)

[Recherche](#)

[Social](#)

Recours collectifs de consommateurs / Consultation publique (4 février)

La Commission européenne a lancé, le 4 février dernier, une nouvelle [consultation publique](#) sur les recours collectifs (document disponible uniquement en anglais). Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations concernant les trois thèmes suivants : la valeur ajoutée potentielle d'un recours collectif pour une meilleure application du droit de l'UE, les principes généraux d'un futur recours collectif et le champ d'application d'une approche européenne cohérente du recours collectif. Les parties intéressées doivent faire parvenir leurs observations précisant clairement *Consultation on collective redress* à la Commission au plus tard le 30 avril 2011, par courrier électronique à l'adresse suivante EC-collective-redress@ec.europa.eu, ou par courrier adressé à Commission européenne, *Consultation on collective redress*, Avenue de Bourget 1-3, B-1140 Bruxelles (Evere), Belgique. (RD)

COLLOQUE LE JEUDI 17 MARS 2011 A BRUXELLES

COLLOQUE

Les dernières évolutions du droit européen de la concurrence

au NH du Grand Sablon
Rue Bodenbroekstraat, 2-4
1000 Bruxelles

Pour vous inscrire :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

8 heures de formation validées !



Délégation Française
- CCBE - COLLOQUE DBF
Les dernières évolutions du droit européen
de la concurrence
Bruxelles - Jeudi 17 mars 2011
NH du Grand Sablon
Rue Bodenbroekstraat, 2-4
1000 Bruxelles
Traité de Lisbonne
Droits fondamentaux et
nouvelles garanties procédurales
Adaptabilité au contexte économique
Inscriptions et informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1049 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
Site : www.dbfbruxelles.eu

[Appels d'offres](#)

[Nos manifestations](#)

* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain numéro de l'*Observateur de Bruxelles*

CONCURRENCE

Feu vert à l'opération de concentration Saint Gobain / Trakya / Trakya Glass Rus ZAO (2 février)

La Commission européenne a publié, le 2 février dernier, sa [décision](#) de ne pas s'opposer à l'acquisition, par achat d'actions dans une entreprise nouvellement créée, du contrôle conjoint de l'entreprise Trakya Glass Rus ZAO (« JV », Russie) par l'entreprise Saint Gobain Glass France (« SGGF », France) contrôlée par la Compagnie Saint Gobain (« Saint Gobain », France), d'une part, et par l'entreprise Trakya Cam Sanayii A.S. (« Trakya », Turquie) contrôlée par Turkiye Sis Eve Cam Fabrikalari A.S. (« SISECAM », Turquie), d'autre part. Saint Gobain est une entreprise dont les activités sont la fabrication et la vente de verre, céramique, matières plastiques et matériaux de construction. Les activités de Trakya sont la fabrication et la vente de verre, verrerie, emballages en verre et produits chimiques. JV sera active sur le marché de la fabrication et la vente de verre en Russie. (RD)

Feu vert à l'opération de concentration STRABAG SE / EW4E Group / BMG JV (2 février)

La Commission européenne a publié, le 2 février dernier, sa [décision](#) de ne pas s'opposer à l'acquisition, par achat d'actions dans une entreprise nouvellement créée, du contrôle conjoint de l'entreprise BMG GmbH (Autriche) par l'entreprise STRABAG AG (Autriche), et l'entreprise EW4E GmbH (Allemagne), appartenant au groupe GDF Suez SA (France). STRABAG AG est active dans le secteur de la construction en Autriche, notamment dans le domaine du génie civil, ainsi que dans l'ingénierie routière, la construction de tunnels et la gestion de projets. EW4E GmbH est active dans les domaines de la gestion de l'énergie, de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et du commerce de l'énergie et fournit des services de conseil relatifs à la construction et à l'exploitation d'installations énergétiques. BMG GmbH est active dans le domaine de la combustion de boues d'épuration non dangereuses. (RD)

Notification préalable à l'opération de concentration Bouygues / Heijmans (31 janvier)

La Commission européenne a reçu notification, le 31 janvier dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel Bouygues SA (« Bouygues », France) souhaite acquérir le contrôle exclusif de l'entreprise Heijmans UK Limited (« Heijmans », Royaume-Uni) par achat d'actions. Bouygues est active dans le secteur de la construction, des télécommunications et des médias. Heijmans est active sur le marché de la promotion immobilière, de la construction résidentielle et non résidentielle, des services techniques et des activités dans le secteur des infrastructures. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations, avant le 18 février 2011, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.6134 — C Bouygues/Heijmans UK Limited, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (RD)

Notification préalable à l'opération de concentration EDFT-L / ATIC / STMC6 (31 janvier)

La Commission européenne a reçu notification, le 31 janvier dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise EDF Trading Logistics (« EDFT-L », France) appartenant au Groupe EDF (« EDF », France) et l'entreprise ATIC Services SA (« ATIC », France) souhaitent acquérir le contrôle en commun de la Société du Terminal MC6 (« STMC6 », France) par achat d'actions dans une entreprise nouvellement créée constituant une entreprise commune. EDF est active dans la production et la vente en gros d'électricité, le transport, la distribution et la fourniture d'électricité au détail. L'entreprise EDFT-L est active dans les services logistiques de produits en vrac sec et de fioul. L'entreprise ATIC fournit des services de logistique maritime. L'entreprise STMC6 est chargée de l'exploitation du terminal charbonnier MC6 situé dans le Grand Port Maritime du Havre. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations, avant le 14 février 2011, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.6038 - EDFT-L/ATIC/STMC6 JV, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (RD)

[Haut de page](#)

Rapport annuel de la Cour EDH / Publication (27 janvier)*

La Cour européenne des droits de l'homme a publié, le 27 janvier dernier, son [rapport annuel 2010](#) comportant, entre autres informations, le tableau annuel des violations de la Convention EDH par Etat contractant. La Cour EDH a rendu, en 2010, 1499 arrêts dont une grande part concerne des affaires dites « répétitives ». C'est l'article 6 de la Convention, concernant d'abord le droit à être jugé dans un délai raisonnable et ensuite le droit à un procès équitable, qui a donné lieu au plus grand nombre d'affaires. 42 arrêts, concernant la France, ont été prononcés. 28 d'entre eux ont constaté une violation de la Convention portant, dans la majorité des affaires, sur le droit à un procès équitable (article 6) et le droit à la liberté et à la sûreté (article 5). (CV)

[Haut de page](#)

ENVIRONNEMENT**Marché européen du carbone / Registres des transactions en ligne / Réouvertures (4 février)**

Cinq des vingt sept registres nationaux des transactions effectuées en ligne sur le marché européen du carbone ont été rouverts, le 4 février dernier. Selon la Commission européenne, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Slovaquie et le Royaume-Uni ont fourni des rapports indépendants satisfaisants sur la sécurité de leurs registres et ont donné des assurances raisonnables en ce qui concerne la mise en place des exigences minimales de sécurité nécessaires pour lutter contre les cyber-attaques. C'est notamment ce dernier point qui avait entraîné, le 19 janvier dernier, la mesure de suspension de tous les registres nationaux. (CV) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE**Programme de Stockholm / Plan d'action / Avis du Comité des régions (10 février)**

Le Comité des régions a publié, le 10 février dernier, un [avis](#) relatif au Plan d'action de la Commission européenne mettant en œuvre le programme de Stockholm, au Journal officiel de l'Union européenne. Cet avis souligne notamment l'importance du rôle des collectivités locales et régionales dans la mise en œuvre des objectifs définis par ce Plan d'action. (EK)

[Haut de page](#)

RECHERCHE**Recherche et innovation / Consultation publique (9 février)**

La Commission européenne a publié, le 9 février dernier, un [Livre vert](#) intitulé « Quand les défis deviennent des chances : vers un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE ». Ce Livre vert lance une [consultation publique](#) portant sur les mesures nécessaires à la création d'un cadre commun, les possibilités et les caractéristiques de financement, leurs modalités et leur articulation avec les financements nationaux et régionaux. Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations avant le 20 mai 2011 en répondant au questionnaire disponible en ligne sur le site de la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation. (RD)

[Haut de page](#)

SOCIAL**Libre prestation de services / Détachement des travailleurs / Dispositions transitoires / Pologne (10 février)***

La Cour de justice de l'Union européenne a interprété, le 10 février dernier, les articles 56 et 57 TFUE relatifs à la libre prestation de services ainsi que la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services (*Vicoplus SC PUH e.a / Minister van Sociale Zaken en Werkgelegenheid, aff. jointes C-307/09 à C-309/09*). Le litige au principal opposait des sociétés polonaises au Ministre des Affaires sociales et de l'Emploi néerlandais concernant des amendes qui leur ont été infligées pour avoir détaché des travailleurs polonais aux Pays-Bas, sans avoir obtenu une autorisation de travail. La Cour a tout d'abord précisé que le principe de libre prestation de services ne s'opposait pas à ce qu'un Etat membre (Pays-Bas) subordonne à l'obtention d'une autorisation de travail, pendant la période transitoire suivant l'adhésion d'un nouvel Etat membre (Pologne), le détachement de

travailleurs ressortissants de ce dernier sur son territoire. La Cour définit ensuite le détachement de travailleurs comme étant, au sens de l'article 1^{er} §3, c), de la directive, une prestation de services fournie contre rémunération pour laquelle le travailleur détaché reste au service de l'entreprise prestataire, sans qu'aucun contrat de travail ne soit conclu avec l'entreprise utilisatrice. Ce détachement se caractérise par la circonstance que le déplacement du travailleur dans l'Etat membre d'accueil constitue l'objet même de la prestation de services effectuée par l'entreprise prestataire et que ce travailleur accomplit ses tâches sous le contrôle et la direction de l'entreprise utilisatrice. (CV)

[Haut de page](#)



Les appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

INSTITUTIONS EUROPEENNES

Union européenne / Soutien au Conseil judiciaire des procureurs du Kosovo (2 février)

L'Union européenne, représentée par la Commission européenne, au nom et pour le compte des pays bénéficiaires a publié, le 2 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet le soutien au Conseil judiciaire des procureurs du Kosovo (*réf. 2011/S 22-034403, JOUE S23, du 2 février 2011*). Ce marché porte sur l'amélioration du système de contrôle interne des activités et du comportement éthique des juges et des procureurs du Kosovo. La durée du marché est de trois ans à compter de la date d'attribution du contrat. Le montant maximal du marché est de 2 000 000 euros. L'anglais sera utilisé dans toute correspondance relative à la présente procédure de passation et au marché qui en résultera. Le marché débutera le 1^{er} juillet 2011. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée **au 7 mars 2011 à 16h, heure d'Europe centrale**. La date prévue pour l'envoi des invitations à soumissionner est **le 21 mars 2011**. (ER)

Union européenne / Assistance technique / Projet « Renforcement de la preuve physique afin d'améliorer l'accès à la justice pénale » au Nicaragua (3 février)

L'Union européenne, représentée par la Commission européenne, au nom et pour le compte des pays bénéficiaires a publié, le 3 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la fourniture d'une assistance technique dans le cadre du projet « Renforcement de la preuve physique afin d'améliorer l'accès à la justice pénale » au Nicaragua (*réf. 2011/S 22-034406, JOUE S22, du 2 février 2011*). L'objectif du présent marché est de fournir un soutien dans différents domaines de spécialisation liés à l'utilisation de la preuve physique au cours de la procédure pénale et à son utilisation par la police. L'équipe d'assistance devra notamment comprendre un expert en droit spécialisé dans l'utilisation des preuves physiques au cours de la procédure pénale. La durée du marché est de trois ans à compter de la date d'attribution du contrat. La valeur maximale estimée du marché est de 544 000 euros. Toute communication écrite dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres et de ce marché doit être en espagnol. La date prévue pour le début du marché est le 10 mai 2011. La date limite de réception des candidatures est **le 3 mars 2011 à 17h, heure locale**. Selon le calendrier provisoire figurant dans l'avis de marché, la date prévue pour l'envoi des invitations à soumissionner est **le 10 mars 2011**. (ER)

Aéroports de Paris / Assistance juridique (5 février)

Aéroports de Paris a publié, le 5 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet une assistance juridique dans le domaine du droit du travail, de la sécurité sociale, de la santé, de la sécurité au travail et de la gestion des ressources humaines (*réf. 2011/S 25-040569, JOUE S25 du 5 février 2011*). Le marché est divisé en 2 lots intitulés « relations individuelles » et « relations collectives ». Le montant maximal du lot « relations individuelles » est de 100 000 euros. Le montant maximal du lot « relations collectives » est de 150 000 euros. Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable 2 fois. Les prestations sont réservées à la profession d'avocats. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée **au 7 mars 2011 à 10h**. (ER)

Ville d'Orléans / Services de conseils juridiques (10 février)

La ville d'Orléans a publié, le 10 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils juridiques (*réf. 2011/S 28-046391, JOUE S28 du 10 février 2011*). Le marché porte sur la fourniture d'une assistance juridique, technique et financière dans le cadre du projet de démolition et de reconstruction sur site d'un groupe scolaire et d'un gymnase. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée **au 21 mars 2011 à 12h**. (ER)

ETATS MEMBRES DE L'UE (HORS FRANCE)**Grèce / Ypoyrgeio Esoterikon / Services de conseil et d'information juridiques (9 février)**

Ypoyrgeio Esoterikon a publié, le 9 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et d'information juridiques (*réf. 2011/S 27-044450, JOUE S27 du 9 février 2011*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée **au 29 mars 2011 à 15h**. De plus amples informations sont disponibles dans [l'avis de marché en grec](#). (ER)

Irlande / IDA Ireland / Services de conseil et de représentation juridiques (5 février)

IDA Ireland a publié le 5 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et d'information juridiques (*réf. 2011/S 25-040374, JOUE S25 du 5 février 2011*). La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée **au 1^{er} mars 2011 à 12h**. De plus amples informations sont disponibles dans [l'avis de marché en anglais](#). (ER)

Irlande / Procurement and Logistics Service / Services de conseil et de représentation juridiques (9 février)

Procurement and Logistics Service a publié, le 9 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2011/S 27-044325, JOUE S27 du 9 février 2011*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée **au 11 mars 2011 à 12h**. De plus amples informations sont disponibles dans [l'avis de marché en anglais](#). (ER)

Pologne / PGE EJ 1 / Services de conseil et de représentation juridiques (9 février)

PGE EJ 1 a publié, le 9 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2011/S 27-044561, JOUE S27 du 9 février 2011*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée **au 21 février 2011 à 15h**. De plus amples informations sont disponibles dans [l'avis de marché en polonais](#). (ER)

[Haut de page](#)

NOS MANIFESTATIONS

VENDREDI 1^{er} AVRIL 2011 A BRUXELLES



RENCONTRES EUROPEENNES

L'EUROPE ET LES DROITS DE L'HOMME

Pour vous inscrire :

valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien cliquer [ICI](#)

Programme avec mention des intervenants :
 cliquer [ICI](#)

8 heures de formation validées !

VENDREDI 13 MAI 2011 A BRUXELLES



ENTRETIENS EUROPEENS

DROIT AGROALIMENTAIRE DE L'UNION EUROPEENNE

Pour vous inscrire :

valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien cliquer [ICI](#)

Programme à venir

8 heures de formation validées !



ENTRETIENS EUROPEENS

DROIT EUROPEEN DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Pour vous inscrire :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien cliquer [ICI](#)

Programme à venir

8 heures de formation validées !

[Haut de page](#)

AUTRES MANIFESTATIONS



Colloque international sous l'égide de l'EFB

**Droit international et droits de l'homme
Conflit ou complémentarité de valeurs ?**

Vendredi 25 mars 2011 de 9h à 13h

**Bibliothèque de l'Ordre des Avocats
Palais de justice
75001 Paris**

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Bulletin d'inscription en ligne : cliquer [ICI](#)

[Haut de page](#)

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cgaes.es).

Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Mathieu **ROUILLARD**, Avocat au Barreau de Rouen, Charlotte **VARIN**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Anne-Gabrielle **HAIE** et Emmanuel **KATRAKIS**, Juristes, Elisabeth **REY**, Elève-avocate et Rémi **DEBOTH**, stagiaire.

Conception :

Valérie **HAUPERT**



S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (118.12 euros HTVA) :

<http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

L'Observateur de Bruxelles n°82 est paru :

Dossier spécial : « Internet : Quelles problématiques ? Quelles solutions ? »

Contactez-nous !

Bulletin d'inscription à L'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))

LE HARCÈLEMENT
moral et sexuel traité dans son intégralité
Gerassimos Zorbas

Droits européen, belge, français et luxembourgeois

larcier www.larcier.com

© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 590 – 10/02/2011
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu